Université du Québec à Montréal
Département de mathématiques

PLAN DE COURS
Automne 2021

MAT 865w – Recherches qualitatives et didactique des mathématiques

Professeur : Jérôme Proulx
Téléphone : 987-3000 poste 3218
Bureau (physique) : PK-5740
Bureau (virtuel) : https://uqam.zoom.us/my/jeromeproulx

Courriel : proulx.jerome@uqam.ca

Salle de classe du cours MAT3227 à l'UQAM : PK-5115

Salle de classe virtuelle du cours MAT3227 : https://uqam.zoom.us/j/86349660218

Disponibilités du professeur pour rencontres : sur rendez-vous

Description du cours – selon l'annuaire UQAM
Cours centré sur les méthodologies qualitatives dans les travaux de recherche en didactique des mathématiques. À travers l'analyse de différents travaux en didactique des mathématiques (mais aussi dans des disciplines connexes), les éléments suivants, au cœur des recherches qualitatives, seront étudiés : la place des questions de recherche dans les choix méthodologiques, les approches de collectes de données, les orientations épistémologiques qui les sous-tendent, la pertinence scientifique et sociale et les critères de scientificité des recherches, la nature des analyses. Selon les années, une méthodologie particulière pourrait être mise à l'avant-scène. Les projets des étudiants seront mis à contribution sur l'ensemble du cours et discutés (en fonction de leur degré d'avancement).

Objectifs généraux du cours
Le cours a pour intention d'initier les étudiants à la recherche qualitative en didactique des mathématiques. Cette initiation se fait autant en tentant de conceptualiser la nature des recherches qualitatives elles-mêmes, que celles qui se font (ou pourraient se faire) en didactique des mathématiques à proprement parler. À travers diverses façons de conduire une recherche qualitative en didactique des mathématiques, les étudiants sont amenés à mieux comprendre, et pouvoir justifier, la pertinence de cette orientation méthodologique en recherche en didactique des mathématiques. Toute cette étude est abordée par le traitement de diverses questions vives, qui sont aussi appelées à être adaptées ou complétées, telles que : Quelles peuvent être les finalités de la recherche scientifique ? Quelles différences peuvent être tracées entre recherches quantitatives et recherches qualitatives ? Quels rôles jouent les questions de recherche ? Quels sens attribuer aux données qualitatives en didactique des mathématiques ? Que peuvent signifier des résultats en recherches qualitatives en didactique des mathématiques ? Quels peuvent être des critères et validités scientifiques pour ces recherches ? Quelles peuvent être des dimensions éthiques en recherches qualitatives en didactique des mathématiques ?

Déroulement général du cours

Le cours se déroulera généralement sur la base de ce qui est communément appelé un « séminaire ». Le cœur du travail fait en classe repose sur les interactions et discussions entre les étudiants et le professeur, ainsi que sur certaines activités spécifiques proposées sporadiquement selon les textes étudiés et le déroulement du cours.

De façon générale, à chaque semaine, les étudiants ont un certain nombre de textes à lire sur la base desquels un rapport de lectures (spécifié à chacun des cours) est réalisé. De plus, selon le déroulement du cours, diverses activités sont proposées avant/durant/après les cours (analyse de données, mise en situation particulière, fouille d'informations, présentations diverses par les étudiants ou le professeur, session de « brassage d'idées », etc.). Sur la base des (rapports de) lectures et des diverses activités proposées, des points significatifs sont soulevés et représentent la base des discussions au cœur du cours (i.e. des questions vives).

Calendrier / Emploi du temps
Début du cours : jeudi 9 septembre 2021 || **Fin du cours** : jeudi le 16 décembre 2021
Dates précises du cours :

Cours 1 : jeudi 9 septembre
Cours 2 : jeudi 16 septembre
Cours 3 : jeudi 23 septembre
Cours 4 : ***cours à distance***
Cours 5 : jeudi 7 octobre
Cours 6 : ***à confirmer***
Cours 7 : jeudi 21 octobre
Cours 8 : ***à confirmer***
Cours 9 : jeudi 4 novembre
Cours 10 : ***à confirmer***
Cours 11 : jeudi 18 novembre
Cours 12 : ***à confirmer***
Cours 13 : jeudi 2 décembre
Cours 14 : ***à confirmer***
Cours 15 : jeudi 16 décembre

Documents obligatoires pour le cours [disponibles à la COOP]
1) Sacks, O. (1985). *L'homme qui prenait sa femme pour un chapeau*. Points : Paris.
2) Chalmers, A. (1987). *Qu'est-ce que la science?* La découverte : Paris.

Travaux et évaluation

1- Rapports de lectures mathématiques
Chacun des cours repose sur la lecture préalable d'articles. Sur la base de ces lectures, l'étudiant produit un court rapport à apporter au cours. La longueur varie entre deux et trois pages, selon le cours et les lectures (les directives sont données en classe). À la fin de son rapport, l'étudiant souligne un ou deux points significatifs à partager en classe : une question à clarifier, un aspect controversé, une opposition aux points énoncés, un argument d'intérêt dans le texte, etc. Ces rapports sont ensuite remis au professeur qui fournit des commentaires personnels à l'étudiant dès le cours suivant.
Valeur : **20%** de la note finale || *Remises* : à chacun des cours

2- Travail de bibliographie et analyse critique

À deux occasions durant le semestre, en dyade, les étudiants doivent faire l'analyse d'un article d'intérêt au cours (recherche qualitative et didactique des mathématiques). Dans un premier temps, ils doivent *trouver* par eux-mêmes l'article et le *lire*. Une présentation est ensuite offerte durant le cours (15 minutes, à partir du 5e cours) autour des points suivants : présentation concise de l'article ; justification de l'intérêt de cet article pour le cours ; argumentation sur la cohérence (ou non) de la méthodologie qualitative choisie avec les questions de recherche (sur le plan méthode *et* le plan méthodologique) ; proposition d'un synopsis pour une bibliographie (2-3 lignes). À la suite de cette présentation, le reste du groupe-classe pose des questions et fait des commentaires aux deux étudiants (15 minutes). Ces questions et commentaires (et les discussions qui suivent) sont à prendre en compte pour écrire le rapport critique (3-5 pages) qui est à remettre au cours suivant (et reprenant chacun des points de la présentation, possiblement bonifiés suite aux discussions).
Travail en dyade (dyades différentes pour chacun des articles)
Valeur : **30%** (7,5% pour chaque prestation orale et écrite) || *Remises* : selon un calendrier variable

3- Présentations des orientations et compréhensions personnelles

Au 8e et 15e cours, chacun des étudiants présente oralement ses perspectives de recherche (actuelles) et leur relation avec la recherche qualitative en didactique des mathématiques (selon l'état d'avancement de leurs propres travaux et réflexions). Ces présentations doivent aussi aborder certaines des questions vives traitées durant le cours, ainsi que d'autres qui sont relatives à l'étudiant lui-même.

La présentation du 8e cours est formative, elle se fait en tour de table informel (10 minutes chacun, suivi de questions). Celle-ci se veut une première incursion sur ces questions par l'étudiant. La présentation du 15e cours veut quant à elle bâtir sur la présentation initiale et offrir un certain « état d'avancement » des travaux et réflexions de l'étudiant pour illustrer l'évolution vécue à travers le cours. D'une durée de 20 minutes, elle est aussi suivie d'une période de 10 minutes de questions.
Valeur : **25%**

4- Entrevues avec un chercheur

Chacun des étudiants doit conduire une entrevue avec un chercheur en didactique des mathématiques qui conduit des recherches qualitatives (chercheur de son choix, à faire approuver par le professeur du cours). En fonction d'un mini-canevas d'entrevue semi-structuré (**fourni et développé au cours), l'étudiant doit prendre contact avec le chercheur et lui demander la permission pour réaliser l'entrevue durant la session (et aussi une rencontre de suivi sur certains aspects). L'étudiant a par la suite à préparer une présentation orale de 15 minutes en centrant sur des aspects particuliers à partager avec l'ensemble du groupe (des consignes sont données au cours). À la suite de la présentation, une séance de questions de 15 minutes est organisée où l'étudiant est questionné par l'ensemble du groupe dans le but de clarifier certains aspects discutés ou non durant la présentation. L'étudiant doit par la suite reprendre contact avec le chercheur dans le but de poser ces nouvelles questions (cadrées dans le cours) et obtenir des réponses (ainsi qu'une liste de référence relative à la méthodologie). L'étudiant a par la suite à consigner par écrit les réponses obtenues à chacune des questions et doit remettre ce travail écrit au professeur deux semaines après la présentation. (À noter que des notes écrites et signées par le chercheur interviewé doivent être remise pour confirmer la réalisation des rencontres.)
[À partir du 9e cours, jusqu'au 13e, à raison de deux présentations d'étudiants par cours.]
Valeur : **25%** (15% pour la présentation orale et 10% pour le travail écrit)

Notes sur la remise des travaux

(1) L'énoncé, les informations spécifiques et les critères d'évaluation pour les travaux sont explicités en classe.
(2) Tous les travaux doivent être complétés pour obtenir la note de passage du cours.
(3) Pour les travaux à remettre, veuillez suivre le format suivant : feuilles blanches 21,5 cm x 28 cm; interligne 1,5 ; marges de 2,5 cm et justifiées; Times New Roman 12 points; recto-verso, page couverture comprenant lisiblement votre nom, le sigle du cours et le titre du travail.
(4) La qualité du français est à considérer pour tous les travaux et dans le cours. Ceci implique que chacun des étudiants participe (par l'écoute, l'entraide, l'interaction, etc.) au maintien d'un niveau le plus élevé possible de la qualité du français. Il est fortement recommandé de re-lire et faire relire par une personne externe les travaux à remettre dans le cadre du cours. Une négligence pour cette dimension pourra affecter grandement la clarté des travaux et des idées partagées, un élément important de l'évaluation des travaux.

Informations importantes concernant le fonctionnement du cours

Présence et la participation au cours

Si pour une raison importante un-e étudiant-e ne peut se présenter au cours, il ou elle doit en informer le professeur le plus rapidement possible.

Il est attendu, et ce, pour le bien fait de la formation de tous, que les étudiant-e-s participent et s'impliquent activement dans le cours. Cette implication s'organise autour d'articles et textes à lire, de la production de rapports, de la complétion de la bibliographie, du partage de compréhensions et visions, de prises de positions diverses sur les méthodologies en didactique des mathématiques, de visionnements occasionnels de vidéos, d'activités organisées dans le cours par le professeur, d'écoutes de présentations et de comptes rendus produits par chacun, de formulation de questions, de travaux à réaliser à l'extérieur du cours, etc.

Utilisation d'appareils électroniques

Les téléphones personnels, iPods, iPads, tablettes électroniques, ordinateurs et autres outils électroniques ne peuvent pas être utilisés/consultés durant le cours en présence à l'UQAM. Si de l'information particulière reliée à un sujet de discussion abordé durant le cours doit être trouvée ou vérifiée par l'entremise du web, des dispositions particulières seront prises (utilisation de l'ordinateur de la salle de classe, visite au laboratoire d'informatique, etc.).

Utilisation du courrier électronique

Dans le cadre du cours, le courrier électronique est utilisé (par les étudiants et le professeur) uniquement comme *outil d'information* (envoi de documents, informations techniques, etc.) et non comme moyen de communication (questions, commentaires, suggestions, clarifications, demandes, etc.). Les étudiants désirant communiquer avec le professeur doivent le faire en personne (par rendez-vous et/ou avant/après les cours selon les disponibilités) ou par téléphone le cas échéant. La présence du professeur à l'université permet d'assurer la possibilité d'un suivi constant et régulier des étudiants et une communication avec eux.

Enregistrements en classe

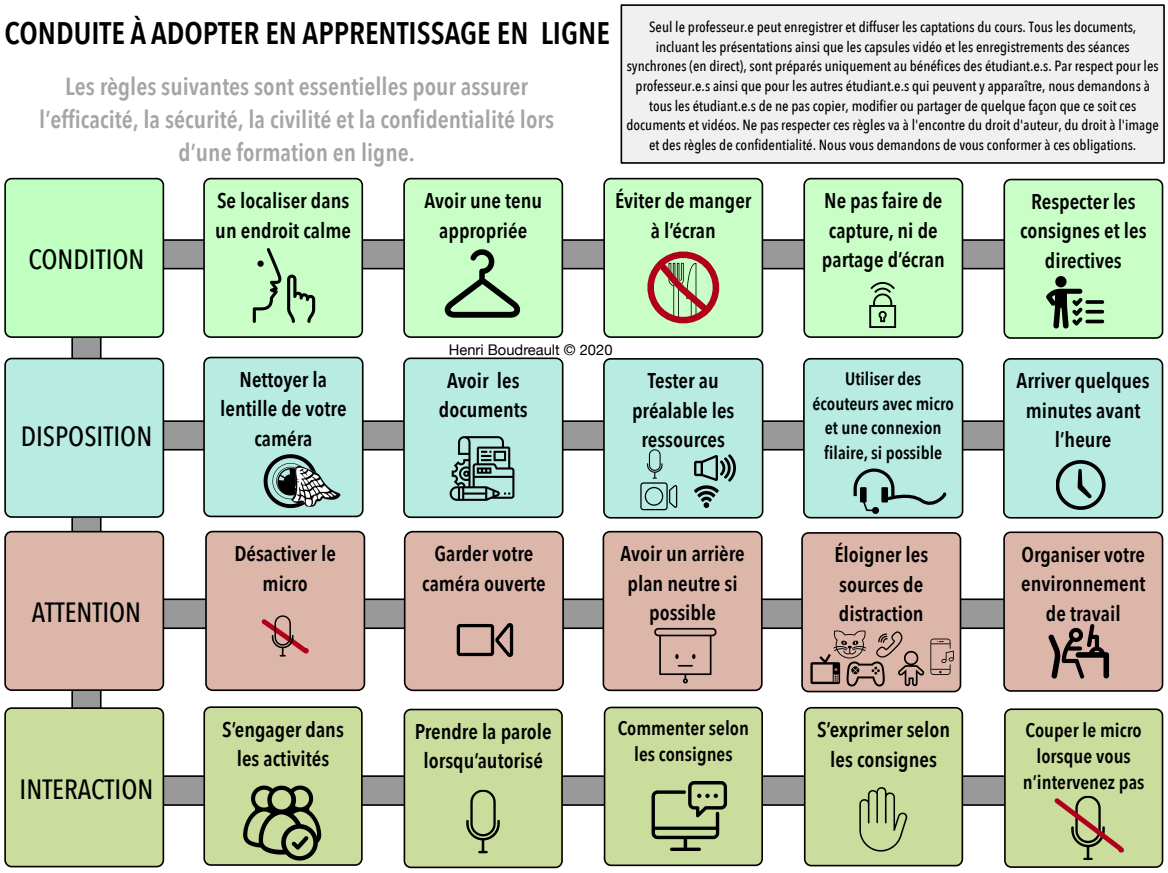
Les enregistrements audio ou vidéo des cours, séances d'exercices, discussions ou prestations d'enseignement de toutes formes ne sont autorisés qu'avec l'accord écrit de l'enseignant (incluant un ou une auxiliaire, par exemple) obtenu préalablement. Il est à noter que l'enseignant (ou le conseiller ou le tuteur) peut refuser la permission d'enregistrer ou la révoquer à tout moment sans fournir de justification. De plus, tout enregistrement ne peut être utilisé que pour étude personnelle et ne doit donc pas être partagé, distribué ou utilisé à quelques autres fins. Ne pas respecter cette exigence sera considéré comme un manquement académique de nature éthique.

TÉLÉCHARGEMENT DES CAPSULES, COURS OU RENCONTRES EN LIGNE

Il est défendu de télécharger ou d'enregistrer les capsules et rencontres en ligne. Ces enregistrements ne peuvent être utilisés que pour l'étude personnelle et ne doivent donc pas être partagés, distribués, ou utilisés à quelques autres fins. Ne pas respecter cette exigence sera considéré comme un manquement académique de nature éthique.

N-étiquette pour l'enseignement à distance

Voir l'affiche suivante, produite par H.Boudreau, vice-doyen aux études à la Faculté d'éducation



En plus, voici d'autres consignes simples pour faciliter les rencontres par vidéoconférence (cours, séances de conseillers, etc.) :

- Se brancher 10 minutes avant la rencontre pour tester le bon fonctionnement des outils technologiques;
- Avoir le travail requis pour la rencontre en main dès le début de la rencontre ;
- Garder la caméra ouverte et stable en tout temps, à moins d'un problème technique ;
- Éviter de bouger avec l'ordinateur en cours de séance, à moins d'un problème technique ;
- Lever la main virtuellement pour demander le droit de parole ;
- Faire des interventions concises pour faciliter l'attention de tous et favoriser une bonne dynamique de cours en ligne ;
- S'assurer que le nom du participant est le même que celui de la liste d'inscriptions au cours ;
- Avoir un seul étudiant par poste ;
- …d'autres directives pourraient s'ajouter en cours de session…

Merci! Cela facilitera nos rencontres virtuelles et les rendra des plus agréables.

RESPECT DE L'INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE

(**tiré de** www.sciences.**uqam**.ca/decanat/note_**integrite**.doc)

Face à l'importance et à l'ampleur du phénomène de la tricherie et du plagiat dans les universités, ici et à l'étranger, l'UQAM a amorcé, en janvier 2007, une démarche visant à promouvoir le respect de l'intégrité académique. Dans ce contexte et inspirée d'une philosophie de « tolérance zéro », la Commission des études de l'UQAM a modifié son Règlement sur les infractions de nature académique (R. 18) à sa réunion du 2 décembre 2008. Endossant cette philosophie de « tolérance zéro » relativement aux actes de plagiat, de fraude et de tricherie, la Faculté des sciences de l'UQAM souhaite sensibiliser ses étudiants à l'importance du respect de l'intégrité académique. Puisqu'en sollicitant son admission à l'UQAM, toute candidate, tout candidat s'engage à suivre les politiques et règlements de l'Université, la Faculté souhaite informer ses étudiants des différents articles de ce règlement, des actes répréhensibles et des sanctions applicables. Un extrait de ces articles se trouve ci-dessous. Le Règlement complet et son application à la Faculté des sciences sont disponibles à l'adresse Web suivante : http://www.sciences.uqam.ca/decanat/reglements.php
Tous ces efforts visent à assurer la validité de la formation dispensée par la Faculté, ainsi qu'un traitement équitable de tous afin de maintenir la qualité de ses diplômes.

Article 2 - Infractions de nature académique	**Article 3 - Sanctions**
2.1 Infraction Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie, falsification de document ou création d'un faux document commis par une candidate, un candidat, une étudiante, un étudiant de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'un stage faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement. *2.2 Liste non limitative des infractions* Sans limiter la généralité de ce qui précède, constitue notamment une infraction le fait de poser ou tenter de poser l'un des actes suivants ou le fait d'y participer : a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité; b) le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence; c) l'autoplagiat : le dépôt d'un travail pour fins d'évaluation alors que ce travail constitue essentiellement un travail qui a déjà été soumis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant; d) la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen; e) la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques; f) l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne; g) l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle; h) l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation; i) la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances; j) la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.	*3.1 L'attribution de la mention «P»* L'étudiante, l'étudiant qui commet une infraction est mis en probation et peut se voir imposer une ou plusieurs sanctions. La mise en probation génère l'attribution de la mention «P» au dossier informatisé de l'étudiant, de l'étudiante. La mention «P» n'apparaît pas au relevé de notes de l'étudiante, l'étudiant mais figure en tout temps à son dossier. Lorsque la sanction est la suspension, une mention à cet effet apparaîtra au relevé de notes pour la durée de la suspension. Dans le cas d'une expulsion définitive de l'Université, une mention à cet effet apparaîtra de manière permanente au relevé de notes. *3.2 La mise en probation et autres sanctions* a) la *mise en probation;* La mise en probation constitue la reconnaissance que l'étudiante, l'étudiant a commis une infraction au présent règlement. La mise en probation peut être imposée sans autre sanction, auquel cas, l'enseignant, l'enseignante se voit inviter à attribuer une notation à l'étudiante, l'étudiant pour le cours conformément au résultat obtenu pour les prestations complétées. La mise en probation sans autre sanction signifie que la mention «P» est inscrite au dossier de l'étudiante, l'étudiant et que celle, celui qui en est l'objet ne doit commettre aucune autre infraction au présent règlement, à défaut de quoi, l'une ou l'autre des sanctions suivantes lui sera imposée. Outre la mise en probation, l'étudiante, l'étudiant peut se voir imposer une ou plusieurs des sanctions suivantes **:** b) l'échec au cours ou à l'activité créditée; c) l'obligation de réussir de trois à six crédits additionnels, hors programme, afin d'obtenir son grade, diplôme, certificat ou attestation; les cours doivent être identifiés; d) la suspension de toute activité à l'Université, pour une période maximale de neuf trimestres consécutifs; e) son expulsion définitive de l'Université.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFOSPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Décembre 2019
Mises à jour :
https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-16-visant-a-prevenir-et-a-combattre-le-sexisme-et-les-violences-a-caractere-sexuel/

Politique nº42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement
Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131